



قرار

Résolution

COMITÉ RÉGIONAL DE
LA MÉDITERRANÉE ORIENTALE

EM/RC60/R.7
Octobre 2013

Soixantième session
Point 5 b) de l'ordre du jour

**Stratégie régionale pour l'amélioration des systèmes d'enregistrement des actes
et de statistiques d'état civil 2014-2019**

Le Comité régional,

Ayant examiné le document technique sur la stratégie régionale pour l'amélioration des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil¹ ;

Rappelant la résolution EM/RC59/R.3 Renforcement des systèmes de santé, dans laquelle les États Membres sont invités instamment à renforcer les systèmes nationaux d'information sanitaire, notamment l'enregistrement des naissances, des décès et des causes de décès ;

Reconnaissant que plusieurs résolutions des Nations Unies plaident en faveur de l'enregistrement universel des actes d'état civil, notamment le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (A/RES/2200(XXI)), la Déclaration du Millénaire (A/RES/55/2) et la Déclaration sur le droit au développement (A/RES/41/128) ;

Rappelant également la recommandation de la Commission de l'information et de la responsabilisation en matière de santé de la femme et de l'enfant des Nations Unies à l'ensemble des pays, leur demandant de prendre des mesures importantes pour mettre en place un système d'enregistrement des naissances, des décès et des causes de décès, et d'établir des systèmes d'information sanitaire qui fonctionnent bien d'ici à 2015 ;

Reconnaissant par ailleurs l'importance des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil en matière de fourniture d'informations permettant de garantir le droit à l'identité, qui est un droit fondamental pour les particuliers, et l'importance de soutenir les secteurs de développement humain, y compris la santé ;

Reconnaissant l'importance de la collaboration intersectorielle en appui aux systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil ;

¹ Document EM/RC60/10

1. **APPROUVE** la stratégie régionale pour l'amélioration des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil 2014-2019 ;
2. **INVITE INSTAMMENT** les États Membres à accorder la priorité au renforcement de leurs systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil ;
3. **DEMANDE** aux États Membres :
 - 3.1 d'élaborer, ou de continuer à renforcer, un plan stratégique national multisectoriel afin d'améliorer les systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil sur la base des conclusions d'une évaluation approfondie et en s'inspirant de la stratégie régionale ;
 - 3.2 de renforcer l'infrastructure et les capacités au sein du ministère de la Santé et d'élaborer des règles et des procédures afin de veiller à l'application de normes de qualité pour la certification médicale et la codification des causes de décès, en utilisant la Classification internationale des maladies ;
 - 3.3 de sensibiliser la communauté et les secteurs concernés aux systèmes d'enregistrement des actes d'état civil et de mobiliser un appui en faveur de ces systèmes ;
4. **PRIE** le Directeur régional :
 - 4.1 de fournir un soutien technique aux États Membres afin qu'ils adaptent et mettent en œuvre la stratégie régionale pour l'amélioration des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil ;
 - 4.2 de renforcer les partenariats avec les institutions des Nations Unies ainsi que les autres parties prenantes régionales concernées en vue de faciliter la mise en œuvre de la stratégie ;
 - 4.3 de surveiller les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie et d'en rendre compte au Comité régional tous les deux ans jusqu'en 2019.